adil
des Bouches-du-Rhône

Sinistrés à la suite des intempéries
dans les Bouches-du-Rhône

Besoin d'une information sur vos droits et vos démarches relatifs aux **dégâts subis dans votre logement** : assurance, relogement, copropriété, rapports bailleur-locataire ?

Les conseillers juristes de l'ADIL 13 sont à vos côtés pour vous apporter une information juridique gratuite et personnalisée.

Info Logement Sinistrés
04 88 60 58 42
Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9h à 12h30

L'ADIL 13 est conventionnée par le Ministère chargé du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la construction et de l'habitation. L'ADIL 13 a vocation à offrir une information neutre et gratuite sur toutes les questions liées à l'habitat. Il ne lui appartient pas d'assurer la défense des particuliers ou de les accompagner dans leurs démarches.

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE